

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOYE EN DATE DU 28 MAI 2024

L'an 2024, et le mardi 28 mai 2024 à 18h45, le Conseil Municipal de Bloye, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMONT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14 Présent(s) : 9 Votant(s) : 10 Procuration(s) : 1

Présents : Patrick DUMONT, Isabelle BOUCHET, Claire NONIN, Gérard RICHART, Gabrielle CHAPEL, Stéphane CHOFFAT, Gilles RASSAT, Laurent BONIAUD, Lionel VIRET,

Membre(s) absent(s) excusé(s) : 2 : Stéphane BOUCHET, Nathalie BOUCHET (a donné pouvoir à Gabrielle CHAPEL).

Membre(s) absent(s) arrivé(s) en cours de séance : 0

Membre(s) absent(s) non-excuse(s) : 3 : Aurélie GIRARD, Yaserine MIGUEL, Jean-François PEILLAT.

Désignation secrétaire de séance : Isabelle BOUCHET est désigné(e) à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h45.

Approbation du procès verbal de la séance du 26 mars 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès verbal du conseil municipal du 26 mars 2024 : le procès-verbal est voté à l'unanimité.

URBANISME

ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2024.

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal que la Préfecture de Haute-Savoie va attribuer la somme de 3 654€ (trois mille six cent cinquante-quatre euros) au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024. Cette somme

représente 50% de la dépense subventionnable de 7 307 €HT dans le cadre de l'opération «réhabilitation et sécurisation de l'école - réfection portails» (cf. pièce jointe).

DELIBERATIONS :

1- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 Budget Principal.

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2023,

A la suite d'une modification du résultat 2023 constatée dans le budget supplémentaire, une nouvelle affectation de résultat qui remplace celle approuvée par délibération n° 2024_02_02 du 26/03/2024 doit être décidée.

Ainsi, vu le compte financier unique de l'exercice 2023 et le résultat d'exercice qui en découle, le résultat à affecter est calculé comme suit :

section de fonctionnement :

résultat au 31/12/2022 : 256 178,33 euros

résultat 2023 : 86 259,21 euros

résultat à affecter : 342 437,54 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE A L'UNANIMITE 10 VOIX POUR, d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 0,00 euros
- Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 342 437,54 euros

2- Budget supplémentaire.

Suite à une ligne non additionnée du chapitre 73 des recettes de fonctionnement réalisées pour l'année 2023, qui a conduit à minorer le résultat de fonctionnement, Monsieur le Maire a informé les élus(es) qu'il était nécessaire de voter un budget supplémentaire. Par conséquent, le montant non pris en compte de 194 565,24 € (cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante-cinq euros et vingt-quatre centimes d'euros) a été réparti dans les dépenses de fonctionnement et dans les recettes de fonctionnement pour équilibrer le budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE A L'UNANIMITE 10 VOIX POUR, le vote de ce budget supplémentaire (cf. tableaux fonctionnement dépenses et fonctionnement recettes + budget supplémentaire à signer).

3-Demande de subvention 2024 «La Ligue contre le cancer».

Monsieur le Maire a informé les élus(es) de la demande de subvention 2024 de «la Ligue contre le Cancer».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DESAPPROUVE A L'UNANIMITE 10 VOIX POUR, la demande de subvention (cf. courrier + bilan de gestion 2023).

La séance est levée à 19h15.